

# INVITATION

## À LA 31<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA BANQUE CANTONALE DE GENÈVE

Mardi 29 avril 2025, 17h30

**PALEXPO – Centre de congrès (porte E1)**

Route François-Peyrot 30,

1218 Le Grand-Saconnex

# Résultats 2024 remarquables

Les résultats de 2024 reflètent la forte croissance commerciale du Groupe BCGE. Celle-ci permet d'afficher un chiffre d'affaires similaire au record de l'exercice 2023. Les actifs gérés et administrés augmentent à CHF 37.0 mias (+4.8%), de même que les créances sur la clientèle et hypothécaires à CHF 20.6 mias (+7.1%). Le résultat opérationnel et le bénéfice net se situent à des niveaux très élevés à respectivement CHF 258 mios (-8.3%) et CHF 219 mios (-5.2%). Les fonds propres sont en renforcement continu à CHF 2.3 mias (+7.5%) et le taux de couverture des fonds propres s'établit à 16.7%, bien au-dessus des exigences réglementaires de 12.7%. Le dividende proposé à l'assemblée générale est identique à celui de l'année précédente à CHF 6.50 par action. Pour 2025, la banque est prudente dans ses prévisions ; elle s'attend à un résultat en retrait lié à l'évolution des taux d'intérêt.

## Deuxième meilleur résultat de l'histoire du Groupe

Le chiffre d'affaires à CHF 586 mios (-0.7%) est marqué par le développement du volume des affaires que le Groupe a réalisé de manière sélective. Les revenus sont bien diversifiés avec un résultat net des opérations d'intérêts qui se monte à CHF 377 mios (-3.3%). Les commissions atteignent un niveau record à CHF 148 mios (+11.2%) et les opérations de négoce à CHF 42 mios (+9.3%). La part du chiffre d'affaires en EUR et en USD de 23.4% témoigne de l'internationalisation des activités du Groupe BCGE.

Les charges d'exploitation de CHF 302 mios (+6.0%) sont le reflet de la dynamique d'investissement et du renforcement des équipes. Le cost/income ratio de 51.6% est aligné aux objectifs de long terme. L'effectif du Groupe a progressé de 51 nouveaux postes pour atteindre 968 collaborateurs (en équivalent temps plein).

Le résultat opérationnel à CHF 258 mios (-8.3%) et le bénéfice net à CHF 219 mios (-5.2%) demeurent à des niveaux remarquables, portés par la croissance commerciale du Groupe et en dépit d'un environnement de taux défavorable.

## Financements octroyés en forte croissance

Les financements aux entreprises et aux particuliers s'élèvent à CHF 20.6 mias (+7.1%). Ceux-ci sont composés de CHF 14.2 mias de crédits hypothécaires et de CHF 6.4 mias de créances sur la clientèle. Les créances hypothécaires représentent 44% du total du bilan, attestant d'une diversification élevée des actifs. La banque sert plus de 254'000 clients, parmi lesquels 22'756 entreprises (+ 664 en 2024) qui font confiance à la BCGE.

## Afflux de fonds gérés et administrés

Les actifs gérés et administrés sont en hausse à CHF 37 mias (+4.8%), démontrant la dynamique commerciale positive de la BCGE. Cette évolution est notamment due aux avoirs sous gestion, portés par les mandats discrétionnaires, les fonds de placement et les dépôts de la clientèle. Au total, l'afflux net de nouveaux fonds des personnes privées et des institutionnels (*Net New Assets*) s'élève à CHF 228 mios.

## Fonds propres en renforcement continu

Les fonds propres progressent de CHF 163 mios pour l'année et totalisent désormais CHF 2'346 mios. Le ratio de couverture des fonds propres consolidés est positionné à 16.7%, bien au-dessus des exigences réglementaires de 12.7%. Il en résulte un profil de risque particulièrement solide, reflété dans le rating de AA-/A-1+/Stable (confirmé par S&P le 29.10.24).

## Hausse du cours de l'action

Le cours de l'action BCGE a enregistré une belle progression sur l'année et termine 2024 à CHF 255, en hausse de 13.3%. La capitalisation boursière est inférieure à la valeur intrinsèque des fonds propres de CHF 326 par action. Le cercle des actionnaires privés et institutionnels demeure stable avec 15'207 actionnaires au 31 décembre 2024. La part flottante du capital est largement distribuée puisque 83% des actionnaires détiennent entre 1 et 50 actions.

## Perspectives 2025

Pour 2025, la banque est prudente dans ses prévisions ; elle s'attend à un résultat en retrait lié à l'évolution des taux d'intérêt.

# Ordre du jour et propositions du conseil d'administration

## 1. Annonce des voix représentées, nomination de la secrétaire de l'assemblée et des scrutateurs, intervention du représentant indépendant

Monsieur Manuel Leuthold, président du conseil d'administration

## 2. Approbation du rapport annuel et des comptes 2024

Message du président du conseil d'administration  
Monsieur Manuel Leuthold

Message du président de la direction générale  
Monsieur Nicolas Krügel

Présentation du rapport de l'organe de révision  
Monsieur Alexandre Buga, réviseur responsable, Deloitte SA

*Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes individuels de la maison mère et les comptes consolidés du groupe BCGE, pour l'exercice 2024.*

### Motivation succincte

*Conformément à la loi cantonale sur la Banque cantonale de Genève (LBCGe) et aux statuts de la banque, le conseil d'administration soumet le rapport annuel, les comptes annuels de la BCGE maison mère et les comptes consolidés du groupe BCGE pour l'exercice 2024 au vote des actionnaires. Le rapport annuel, les comptes annuels de la BCGE maison mère et les comptes consolidés du groupe BCGE font partie du rapport de gestion 2024 de la BCGE et sont disponibles sur internet (bcge.ch). Ces documents peuvent également être consultés au siège de la banque à Genève.*

*Dans ses rapports de révision, Deloitte SA recommande d'approuver les comptes de la BCGE et les comptes consolidés du groupe BCGE pour l'exercice 2024.*

## 3. Emploi du bénéfice 2024 de la BCGE (maison mère)

|   | en CHF 1'000   |
|---|----------------|
| Bénéfice de l'exercice 2024   | 212'978        |
| Bénéfice reporté de l'exercice précédent                                  | -              |
| Prélèvement de la réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement | 11'520         |
| <b>Bénéfice disponible</b>  | <b>224'498</b> |

Le conseil d'administration propose de faire les attributions suivantes :

|   |         |
|---|---------|
| - attribution à la réserve légale issue du bénéfice   | 168'338 |
| - distribution d'un dividende de 13%, soit CHF 6.50 par action<br><i>dont distribution d'un dividende* de 3.2%, soit CHF 1.60 par action (CHF 11.52 mios)</i> | 46'800  |
| - attribution spéciale à l'Etat de Genève (20% du dividende versé)  | 9'360   |

**Bénéfice reporté sur l'exercice suivant** **0**

*\*Provenant de la réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement*

### Motivation succincte

*Conformément à la LBCGe et aux statuts de la banque, le conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le dividende de CHF 6.50 par action. Dans son rapport de révision, Deloitte SA confirme que l'emploi proposé du bénéfice est conforme au droit suisse et aux statuts.*

*Dans la mesure où la proposition du conseil d'administration est approuvée, le dividende brut sera de CHF 6.50 par action, soit un montant net de CHF 4.785 par action après paiement de l'impôt fédéral anticipé suisse de 35% sur la partie du dividende non exonérée fiscalement.*

*Le dernier jour du négoce avec droit au dividende est le 5 mai 2025. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 6 mai 2025. Le dividende net sera versé à partir du 8 mai 2025.*

#### 4. Approbation du rapport de responsabilité sociale de l'entreprise 2024 (RSE)

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport de responsabilité sociale de l'entreprise 2024.

##### *Motivation succincte*

Le rapport de responsabilité sociale de l'entreprise 2024 est disponible sur internet ([bcge.ch](http://bcge.ch)). Il peut également être consulté au siège de la banque à Genève. Conformément à l'art. 964c al.1 CO, le rapport sur les questions non financières doit être approuvé et signé par l'organe suprême de direction ou d'administration, et approuvé par l'organe compétent pour l'approbation des comptes annuels. Le rapport de responsabilité sociale 2024 de la BCGE a été approuvé et signé par le conseil d'administration de la banque. L'organe compétent pour l'approbation des comptes annuels est l'assemblée générale de la banque. Deloitte SA a effectué une mission d'assurance limitée sur la sélection d'indicateurs du rapport RSE de la BCGE mentionnée dans la déclaration qui figure dans le rapport et a fourni une déclaration d'assurance limitée sans réserve.

#### 5. Décharge aux membres du conseil d'administration pour leur activité au cours de l'exercice 2024

Le conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres.

##### *Motivation succincte*

Conformément à la LBCGe et aux statuts de la banque, le conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour leur activité au cours de l'exercice 2024.

#### 6. Division des actions ("split")

Le conseil d'administration propose d'approuver la modification des art. 3 al. 1 et 2 des statuts de la banque de manière à prévoir que le capital-actions d'un montant de CHF 360 millions (inchangé) soit divisé en 72'000'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5.- chacune, entièrement libérées.

##### *Motivation succincte*

Le capital-actions de la banque s'élève à CHF 360 millions. Selon l'art. 3 al. 2 des statuts actuellement en vigueur, il est divisé en 7'200'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 50.-, entièrement libérées.

Le conseil d'administration propose de modifier les statuts afin de diviser chaque action existante en 10 nouvelles actions d'une valeur nominale de CHF 5.- chacune. En procédant au «split» des actions, la banque souhaite améliorer l'accessibilité de l'action BCGE. La réduction du prix unitaire de l'action la rendra accessible à un plus grand nombre d'investisseurs, notamment les petits actionnaires. Cela permettra d'attirer de nouveaux investisseurs et renforcera la perception positive de l'entreprise sur le marché. La négociabilité du titre sera ainsi améliorée par l'effet conjugué de la stimulation de la demande et de l'augmentation de la liquidité des actions.

Afin de réaliser la division des actions existantes, le nombre d'actions nominatives sera multiplié par 10 passant de 7'200'000 actions nominatives à 72'000'000 actions nominatives. A titre de corollaire, la valeur nominale de chaque action nominative sera divisée par 10, passant de CHF 50.- à CHF 5.- chacune, entièrement libérée. Le capital-actions restera inchangé. La division des actions n'affecte pas la valeur totale détenue par les actionnaires, chaque actionnaire recevra 10 actions nominatives d'une valeur nominative de CHF 5.- pour chaque action nominative d'une valeur nominative de CHF 50.-.

Pour le surplus, les al. 1 et 2 de l'art. 3 des statuts ont été réunis en un seul alinéa pour se conformer à l'usage en la matière.

#### 7. Révision des statuts

Le conseil d'administration propose d'approuver la modification des statuts de la banque afin de les mettre en conformité avec le nouveau droit de la société anonyme et les modifications à la LBCGe adoptées fin janvier par le Grand Conseil.

##### *Motivation succincte*

A la suite de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2023, de la révision du droit de la société anonyme du 19 juin 2020, il était nécessaire d'adapter la LBCGe. C'est pourquoi, le Grand Conseil de la République et canton de Genève a adopté, en date du 24 janvier 2025, les modifications requises pour adapter la LBCGe au code des obligations mais aussi, plus généralement, pour actualiser le gouvernement d'entreprise de la BCGE.

La proposition de modification des statuts soumise aux actionnaires vise à refléter et mettre en œuvre les modifications du code des obligations et de la LBCGe, principalement sur des thèmes liés au gouvernement d'entreprise et à la rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale.

Les actionnaires peuvent consulter (ou télécharger) sur le site internet de la banque ([bcge.ch](http://bcge.ch)), la documentation relative à ce point, à savoir :

- un tableau comparatif entre les dispositions des statuts actuels et des nouveaux statuts ;
- une brochure d'information qui explique ces modifications plus dans le détail,
- une version "propre" des nouveaux statuts afin de faciliter leur lecture.

## **8. Renouvellement d'un membre du conseil d'administration, représentant les actionnaires autres que les collectivités publiques**

Le mandat de Mme Michèle Costafrolaz (membre désigné par les actionnaires autres que les collectivités publiques) arrive à son terme et un nouveau membre doit être élu.

*Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'élire comme administratrice représentant les actionnaires autres que les collectivités publiques Mme Simona Terranova.*

*Simona Terranova, citoyenne suisse et italienne, née en 1973, est associée fondatrice de MT Finance (Suisse) SA, une société de conseils dans le domaine financier, du risque management et du compliance pour les entités supervisées par la FINMA. Elle est au bénéfice d'une expérience de plus de 20 ans au sein de grands cabinets d'audit financier et de conseils. Elle est membre non-exécutive de conseils d'administration de plusieurs sociétés actives dans le domaine financier telles que gestionnaire de fortune, SICAV, direction de fonds de placement, assurance, à l'exception de banques. Simona Terranova fait partie du comité de contrôle de la banque depuis le 01.12.2023 en tant que membre désigné par le Conseil d'Etat du canton de Genève ; ce mandat prend fin avec son élection par l'assemblée générale en tant que membre ordinaire du conseil d'administration.*

*Motivation succincte*

*Le conseil d'administration de la BCGE se compose de 11 membres, dont 8 membres délégués par les collectivités publiques (5 par le Canton, 2 par la Ville de Genève et 1 par les autres Communes genevoises) et 3 membres représentant les actionnaires autres que les collectivités publiques. La durée d'un mandat d'administrateur est de 4 ans et ne peut être renouvelé qu'à deux reprises.*

*Mme Simona Terranova, en raison de son expérience remplit les conditions fixées par la LBCGe et dispose des compétences requises pour contribuer au bon fonctionnement du conseil d'administration de la banque.*

## **9. Election du représentant indépendant**

Le conseil d'administration propose d'élire Me Etienne Jeandin, notaire, 8, av. Jules-Crosnier, 1206 Genève, en tant que représentant indépendant (pour un mandat qui s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante) ou, en cas d'empêchement de ce dernier, un membre de son étude.

*Motivation succincte*

*Conformément à l'art. 698 al. 3 CO, l'assemblée générale a le droit d'élire le représentant indépendant. Le représentant indépendant permet aux actionnaires qui ne peuvent pas participer eux-mêmes en personne à l'assemblée générale et qui ne souhaitent pas désigner un proche ou une connaissance pour les représenter à l'assemblée générale d'être représentés par un tiers indépendant. Le représentant indépendant est élu pour un mandat qui s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.*

*Me Etienne Jeandin dispose de l'expérience nécessaire et a confirmé qu'il remplit les conditions d'indépendance nécessaires à l'exercice de ce mandat.*

## **10. Nomination de l'organe de révision selon le code des obligations pour l'exercice 2025**

Le conseil d'administration propose de réélire Deloitte SA en tant qu'organe de révision selon le droit des sociétés anonymes pour l'exercice 2025.

*Motivation succincte*

*Conformément à la LBCGe et aux statuts de la banque, le conseil d'administration propose aux actionnaires la nomination de l'organe de révision au sens du code des obligations parmi les sociétés d'audit agréées et soumises à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision conformément à l'art. 9a, al. 1 de la loi fédérale sur l'agrément des réviseurs. Le conseil d'administration propose d'élire Deloitte SA en tant qu'organe de révision selon le code des obligations pour l'exercice 2025.*

## **11. Divers et clôture**

Propositions individuelles, questions/réponses.

# Informations générales

## Participation à l'assemblée générale

Un formulaire d'inscription à votre nom est joint à la présente invitation. Si vous désirez participer à cette assemblée générale ou vous y faire représenter, vous voudrez bien le renvoyer dûment complété et signé à **Devigus Shareholder Services** d'ici au **24 avril 2025** au plus tard, au moyen de l'enveloppe retour ci-jointe.

Vous avez la possibilité, en remplissant le formulaire annexé, de vous faire représenter soit par un représentant désigné par vous-même soit par le représentant indépendant, Me Etienne Jeandin. Si vous choisissez de participer en personne à l'assemblée, ou si vous désignez un représentant, vous-même – ou votre représentant – recevrez ultérieurement, par courrier, **une carte d'admission nominative qui devra impérativement être présentée à l'entrée de l'assemblée pour y accéder.**

Vous pouvez également vous inscrire à l'assemblée via le site web [gvmanager-live.ch/bcge](http://gvmanager-live.ch/bcge) en utilisant votre code d'accès personnel figurant sur le formulaire d'inscription. Le QR code figurant sur le formulaire vous permet d'accéder directement au site. Vous pouvez accéder au site autant de fois que vous le souhaitez, jusqu'à sa clôture.

Si vous octroyez une procuration au représentant indépendant, vous pouvez le faire via le site web et communiquer vos instructions de vote. Une fois celles-ci communiquées, vous ne pourrez plus les modifier.

En passant par le site web [gvmanager-live.ch/bcge](http://gvmanager-live.ch/bcge), vous pouvez également imprimer vous-même votre carte d'admission ou la télécharger.

Le site web est ouvert jusqu'au jeudi 24 avril 2025, à 23h59.

Vous pouvez poser des questions au cours de l'assemblée générale. Si vous le souhaitez, vous pouvez également poser vos questions à l'avance, en envoyant un courriel jusqu'au 25 avril prochain, 12 heures, à [communication@bcge.ch](mailto:communication@bcge.ch). Vos questions seront traitées lors de l'assemblée générale et consignées dans le procès-verbal avec les réponses données.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'article 11, al. 2 des statuts de la Banque Cantonale de Genève prévoit que l'assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. Il en résulte que les abstentions afférentes aux voix représentées équivalent à une opposition à la proposition soumise au vote.

## Documentation relative aux points à l'ordre du jour

Les actionnaires peuvent consulter (ou télécharger) sur le site internet de la banque le rapport de gestion ([bcge.ch/fr/rapports-financiers](http://bcge.ch/fr/rapports-financiers)), comprenant les comptes annuels et le rapport de l'organe de révision, le rapport RSE ([bcge.ch/fr/rse](http://bcge.ch/fr/rse)), ainsi que la brochure d'information expliquant les modifications statutaires soumises à l'assemblée générale ([bcge.ch/fr/actionnaires-investisseur](http://bcge.ch/fr/actionnaires-investisseur)). Ces documents peuvent également être consultés au siège de la banque à Genève ou sur le site web [gvmanager-live.ch/bcge](http://gvmanager-live.ch/bcge).

## Procès-verbal de l'assemblée générale 2024

Le procès-verbal de la 30<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire du mardi 23 avril 2024, peut être consulté au siège de la banque.

## Communications et décisions

Les décisions prises par l'assemblée générale et le résultat des élections peuvent être consultés sur le site internet de la banque ([bcge.ch](http://bcge.ch)) dès le 30 avril 2025 (procès-verbal sommaire). Par ailleurs, tout actionnaire pourra demander à recevoir le procès-verbal détaillé de l'assemblée générale dans les 30 jours qui suivent l'assemblée. Ces procès-verbaux pourront également être consultés sur le site internet de la banque ou à son siège.

Nous vous prions d'adresser toute correspondance concernant l'assemblée générale à :

## Devigus Shareholder

Services Banque Cantonale de Genève  
Birkenstrasse 47  
CH - 6343 Rotkreuz

Numéro de valeur : 35049471

ISIN : CH0350494719

## Renseignements pratiques

### Ouverture des portes et accès au Centre de congrès (porte E1) dès 16h30.

Les personnes à mobilité réduite, peuvent accéder à l'assemblée au moyen d'un ascenseur situé dans le hall principal.

Afin d'accéder au Centre de congrès dans les meilleures conditions possibles, nous vous conseillons d'utiliser les transports publics :

Bus n°5: direction Aéroport, arrêt "Palexpo" - devant l'entrée E1 donnant accès au Centre de congrès.

Pour les personnes motorisées, le parking public payant P12 du Centre de congrès est à disposition.

Genève, le 2 avril 2025

Banque Cantonale de Genève SA  
Quai de l'Île 17  
CP 2251 – 1211 Genève 2  
Tél. : 058 211 21 00

